

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 - 28ÈME ÉDITION

REGLEMENT DES COURSES FFA

Tout au long de ce texte, toute référence à aux participants etc. exprimée au genre masculin doit, évidemment, être entendue aussi au genre féminin. Cette formulation a été choisie par commodité.

Version mise à jour du 24 juillet 2018

Version mise à jour du 10 octobre 2018

1. PROGRAMME ET PARCOURS

- **19 h 00 :** **5 km** **(1 grande boucle)** **Distance certifiée par la FFA (N°ARA063/05136/2017/A)**
Départ : Rue Blatin.
Arrivée : Avenue Julien
Course mixte à partir de Minimes (nés en 2004)
- **20 h 00 :** **10 km** **(2 grandes boucles)** **Distance certifiée par la FFA (N°G-E067/05137/2017/A)**
Départ : Place de Jaude (au pied de la Statue de Vercingétorix)
Arrivée : Avenue Julien.
Course mixte à partir de Cadets (nés en 2002)

Pour ces deux courses, un départ dédié aux personnes à mobilité réduite et aux éventuelles joélettes sera donné au plus tard 5 minutes avant le départ officiel.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant s'engage à :

- 2.1 Remplir les formalités d'engagement et respecter strictement les clauses du présent règlement et les indications des services de police et des commissaires de courses.
- 2.2 Se munir de quatre épingles pour fixer sur sa poitrine le dossard muni d'une puce électronique fourni par l'organisation sans le plier, le couper et le détériorer ou d'une puce accrochée à la chaussure. L'un ou l'autre de ces systèmes sera déposé à l'arrivée.
- 2.3 Ne pas courir accompagné d'un animal.
- 2.4 Se soumettre à un éventuel contrôle anti - dopage.
- 2.5 Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de Courir à Clermont ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Clermont, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION 5KM 10 KM

3.1 Renseignements :

Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand
Tél. 04.73.35.15.53
Site Internet <http://www.couriraclermont.fr>

Mail : cfrunningtour@gmail.com

3.2 Inscriptions individuelles :

- par Internet via le site www.cfrunningtour.fr jusqu'au jeudi 18 octobre 2018 (minuit)
- sur la place de Jaude :
 - le vendredi 19 octobre 2018 de 10 h 00 à 19 h 00
 - le samedi 20 octobre 2018 de 10 h 00 à 45 minutes avant le départ de la course.

3.3 Inscriptions Challenge Entreprises :

- Par internet via le site www.cfrunningtour.fr jusqu'au vendredi 12 octobre 2018 (minuit)

3.4 Pour toutes les courses :

**Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession :
DE CERTAINES LICENCES FEDERALES OU D'UN CERTIFICAT MEDICAL**

REGLEMENTATION 2018

Toute participation à une des courses est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **développée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir »**, délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'une **licence compétition** délivrée par la **Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un **certificat médical de d'absence de contre-indication** à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Aucun engagement ne sera pris ni par courrier ni par téléphone.

Inscriptions au Challenge Entreprise jusqu'au 12 octobre 2018.

Inscriptions individuelles à tarif minoré jusqu'au 18 octobre 2018 à minuit

Inscriptions individuelles à plein tarif du 19 et 20 octobre 2018

Clôture des inscriptions individuelles le samedi 20 octobre 45 minutes avant le départ.

4. TARIFS D'ENGAGEMENT

4.1 Course des 5 km :

- jusqu'au 18 octobre à 18 h : 5 € (Tarif minoré)
- du vendredi 19 au samedi 20 octobre inclus : 8 € (Plein tarif)

4.2 Course des 10 km :

- jusqu'au 18 octobre à 18 h : 10 € (Tarif minoré)
- du vendredi 19 au samedi 20 octobre inclus : 15 € (Plein tarif)

5. DOSSARDS

5.1 Dossards individuels

Les dossards correspondants aux engagements individuels

- **effectués avant le 16 octobre (inclus)** pourront être retirés du mardi 16 au jeudi 18 **octobre** entre 10 h et 19 h à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand (Place des Bughes – Entrée Nord)
- **effectués à partir du 17 octobre** pourront être retirés place de Jaude à partir du vendredi 19 octobre aux horaires suivants :

Vendredi 19 octobre	de 10 h à 20 h
Samedi 20 octobre	de 10 h à 30 minutes avant le départ

Les dossards correspondants aux engagements effectués directement place de Jaude seront remis sur place lors de l'inscription. Les participants sont invités à prévoir une attente d'environ 15 minutes le samedi 20 octobre

5.2 Dossards Challenge Entreprises

Les dossards correspondants aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 12 octobre pourront être retirés du mardi 16 au jeudi 18 septembre entre 10 h et 19 h à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand (Place des Bughes – Entrée Nord). Seul le référent est agrémenté pour le retrait des dossards et des tee-shirts. Il devra également s'acquitter du règlement à ce moment

Tous les dossards correspondants aux engagements au Challenge Entreprises non retirés le 18 septembre **ne pourront être retirés ultérieurement.**

6. STARTER ET CHRONOMÉTRAGE

6.1 Départ de la course :

Le départ de la course sera donné par un coup de feu, un coup de corne ou similaire, par une personne identifiée comme « starter ». Ce signal pourra être donné par une personnalité sous le contrôle de la personne identifiée comme « starter ». Les commandements et procédures pour les épreuves officielles de plus de 400 m seront utilisés et des avertissements réguliers préalables seront donnés régulièrement avant le départ de la course.

6.2 Chronométrage :

Le temps officiel est le temps qui s'est écoulé entre le coup de pistolet et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète.

Le temps réel est le temps établi entre le passage sur la ligne de départ et la ligne d'arrivée par un système de chronométrie par transpondeurs disposant d'un équipement d'enregistrement (tapis et/ou antennes) sur la ligne de départ ET sur la ligne d'arrivée

Les classements individuels et par équipe seront effectués sur le temps officiel.

7. JURY DE COURSES

Un jury composé par le Comité d'organisation sera seul habilité à décider en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve. Il pourra prononcer des disqualifications en cas de non-respect du règlement. Il sera aidé dans sa tâche par un directeur de course et des commissaires de parcours, et si nécessaire de toutes personnes reconnues pour leur compétence et leurs connaissances techniques.

8. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

8.1 Classements individuels :

Les classements individuels seront établis par sexe et comme suit :

- Classement général, toutes catégories confondues dit « **SCRATCH** »
Une médaille commémorative récompensera les 3 premiers de ce classement
- Classement général, Catégorie **MASTER** (1978 et avant)
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement
Catégorie unique MASTER ; Pas de classement prévu par tranche d'âge de 5 ou 10 ans.
- Classement général, Catégorie **SENIORS** (1979 à 1995)
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement
- Classement général, Catégorie **ESPOIRS** (1996 à 1998)
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement
- Classement général, Catégorie **JUNIORS** (1999 et 2000)
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement
- Classement général, Catégorie **CADETS** (2001 et 2002)
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement
- Classement général, Catégorie **MINIMES** (2003 et 2004) – **uniquement sur la course de 5 km**
Une médaille commémorative récompensera le 1 premier de ce classement

Un même concurrent pourra recevoir deux médailles commémoratives (Scratch + catégorie concernée)

8.2 Classements Challenge Entreprises :

Un challenge Entreprises intitulé « Challenge Entreprises » sera organisé sur le 5 km et le 10 km.

Il sera établi un classement féminin et un classement mixte sur le 10 km. Il en sera de même sur le 5 km.

Le classement sera établi par addition des temps des cinq premiers concurrents inscrits à ce titre.

Ainsi, le classement dit « mixte » pourra réunir 5 personnes du même sexe dans une même équipe

Pour être valable et comptabilisée dans les classements, une équipe devra comporter au minimum 5 inscriptions sur 5km ou au minimum 5 inscriptions sur 10km (l'équipe pouvant être composée de 5 à 8 participants). Si une équipe n'a pas au minimum 5 participants sur une distance, elle ne sera pas classée au titre du challenge Entreprises mais au titre du classement individuel.

Les équipes ne peuvent pas être composées par les entreprises elles-mêmes. Les équipes sont composées en fonction des temps réalisés sur la distance choisie (5 ou 10 km) par vos coureurs.

Il est rappelé que pour être acceptés, les participants au challenge entreprises doivent être salariés de leur entreprise ou être des ayants-droits de ces salariés.

Exemple avec 16 participants.

Les coureurs ayant réalisé les 5 meilleurs temps composeront l'équipe 1.

Les coureurs ayant réalisé les 5 temps suivants composeront l'équipe 2.

Les coureurs ayant réalisé les 6 temps suivants composeront l'équipe 3.

L'ensemble des classements sera consultable dès le **dimanche 21 octobre** sur le site Internet www.cfrunningtour.fr

Les classements définitifs des challenges après validation du directeur sportif de l'épreuve et suite aux éventuelles réclamations seront publiés le mardi 3 octobre à 12 h sur le site Internet sur le site Internet www.cfrunningtour.fr

Un exemplaire du quotidien la Montagne du **dimanche 21 octobre** comportant la totalité des résultats sera adressé gratuitement à tous les participants à condition que leur adresse soit correctement mentionnée à l'engagement.

8.3 Récompenses :

Outre les récompenses liées au classement de l'épreuve, un t-shirt sera offert à chaque engagé dans la limite de 3 800 pour les adultes et 700 pour les enfants.

8.4 Podiums :

La remise des récompenses liées au classement sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire.

Pour le classement général, toutes catégories confondues dit « SCRATCH » uniquement, les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium animation. Un dispositif d'escorte des athlètes entre la ligne d'arrivée et le podium sera mis en place par l'organisateur.

Pour les récompenses par catégorie d'âge et les récompenses des challenges Entreprises, elles seront remises la semaine suivante. Chaque lauréat sera contacté via son entreprise, son association sportive ou à titre individuel.

9. RAVITAILLEMENTS.

9.1 Course des 5 km :

- Un poste de ravitaillement sera aménagé à proximité de la ligne d'arrivée.
- Un poste de rafraîchissement sera installé place Delille (environ 2.5 km).

9.2 Course des 10 km :

- Un poste de ravitaillement sera aménagé à proximité de la ligne d'arrivée.
- Un poste de rafraîchissement sera installé place Alexandre Varenne (environ 5 km)
- Un poste de rafraîchissement sera installé place Delille (environ 2.5 km et 7.5 km)

10. AIDE, ACCOMPAGNATEURS, ASSISTANCE

Le règlement sportif de la FFA, n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs. En dérogation à l'article F144.2 (b) dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers). Les podomètres GPS, cardio fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide.

11. SECURITE ET SERVICE MEDICAL.

11.1 Sécurité

Les organisateurs assureront la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protections et d'intervention dans le cadre légal.

11.2 Service médical

Les organisateurs s'assureront de la présence d'au moins un médecin et prévoiront le dispositif de premiers secours suivant :

- Un poste fixe de secours sera installé à l'arrivée
- Un poste mobile de secours sera pré-positionné à Delille – Montlosier (sur le tram) (2.5 km puis 7.5 km)
- Un poste mobile de secours sera pré-positionné au carrefour des Salins (Station CVélo) (4 km puis 9 km)
- Un véhicule de secours sera prévu sur la ligne de départ.

12. CONTROLES ANTIDOPAGE

1121 Organismes

Les organisateurs prévoiront le dispositif obligatoire de contrôle anti-dopage et mettront les moyens nécessaires à la réalisation d'un éventuel contrôle anti-dopage.

12.2 Athlètes

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

13. ASSURANCE

13.1 Responsabilité civile (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

CLERMONT SPORT SANTE, club affilié à la FFA et association sportive organisatrice sportive de l'épreuve est assurée dans le cadre du contrat collectif souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme auprès de GENERALI et EUROP ASSISTANCE, par l'intermédiaire d'AIAC Courtage.

13.2 Responsabilité accident :

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les licenciés et les titulaires du Pass'Running auprès de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance « accident corporel », sous réserve de non renonciation aux garanties.

Les non-licenciés peuvent souscrire par l'intermédiaire du CLERMONT SPORT SANTE une assurance individuelle accident.

14. TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi numéro 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives réalisé à partir de ce site Internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro 1454871.

Les classements des épreuves sont transmis à la Fédération Française d'Athlétisme, à l'issue de chaque course, afin d'être publiés sur le site internet www.athle.fr, l'utilisateur peut néanmoins s'opposer à la publication de ces résultats.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Ils peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Top Chrono Event & Timing - 186 allée Antoine Petit - Bureau C et D - 45160 OLIVET